



DOSSIER D'ADHESION 2025-2026

Le présent dossier, formulaires et documents légaux de l'Association Dog'ccitanie sont consultables et téléchargeables directement sur le site : <https://dog-ccitanie34.e-monsite.com>.

Il comprend :

- 1- La Fiche d'adhésion ;
- 2- La Charte du Sportif ;
- 3- L'Attestation de droit à l'image ;
- 4- Le Règlement Intérieur.

Il est à retourner **complété et signé** à dogccitanie@gmail.com accompagné des documents suivants :

- Le CERFA QS-SPORT
- La Copie du carnet de Vaccination du chien
- Le règlement de la cotisation **par virement ou par chèque à l'ordre de Dog'ccitanie** remis en main propre à l'entraîneur le jour de l'entraînement.

Seuls les dossiers complets seront acceptés !

L'inscription sera validée après essai pour les nouveaux adhérents.

Pour rappel il est possible d'effectuer trois (3) essais et ce via le Pass découverte proposé par la FFSLC : <https://ffslc.fr/9785-2/>



Dog'ccitanie - Association Loi 1901

RNA n°W342007554 –

Siège social : 641 chemin de l'île 34150 Gignac

06.45.13.35.93 // 06.33.83.71.45

<https://dog-ccitanie34.e-monsite.com>



Fiche d'adhésion

Nom :

Nom de Naissance :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Choix de la/les licence(s)

Canicross

Canimarche

Modalités

Je déclare avoir pris connaissance des Statuts de l'Association et approuvé et signé son règlement intérieur.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2025-2026 de Canicross et/ou de Canimarche est de 80€ (licence FFSLC incluse).

Le montant d'adhésion pour les deux sports est de 80€.

Moyen de paiement :

Chèque à l'ordre de Dogccitanie

Virement

Il vous faudra vous inscrire sur la plateforme de la FFSLC et mettre à jour le plus rapidement possible le passeport vaccinal de votre/vos chien(s) directement sur la plateforme de la FFSLC

La licence est valable jusqu'au 31 Août de l'année en cours.

Fait à :

Le :

**Signature précédée
de la mention « Lu et Approuvé »**



Dog'ccitanie - Association Loi 1901

RNA n°W342007554 –

Siège social : 641 chemin de l'île 34150 Gignac

06.45.13.35.93 // 06.33.83.71.45

<https://dog-ccitanie34.e-monsite.com>



Charte du Sportif

En adhérant à Dog'ccitanie je m'engage à :

- a. Respecter le règlement intérieur et les statuts de Dog'ccitanie et de la FFSLC (que j'ai lus, approuvés et signés).
- b. Respecter les règles de vie lors de l'entraînement ou d'une compétition :
 - Être poli, courtois et respectueux envers mon entraîneur, mes collègues sportifs et tous les utilisateurs du milieu naturel
 - Porter une tenue de sport adaptée à la pratique du Canicross / Canimarche
 - Avoir le matériel nécessaire et valide pour la pratique du Canicross / Canimarche
 - Répondre aux sondages de présence/ absence à l'entraînement
 - Prévenir de tout retard à l'entraînement
 - Respecter les valeurs sportives (bienveillance, respect du niveau de chacun(e))
- c. Respecter et gérer, lors de l'entraînement ou d'une compétition, mon chien, ses capacités du jour et veiller à son bien-être avant et après l'entraînement ou la compétition.
- d. Minimiser mon impact sur le milieu naturel. Je préserve la faune et la flore et j'emporte mes déchets.
- e. Porter les couleurs de mon club lors des compétitions.
- f. Participer ou donner un peu de mon temps lors de la compétition ou événement(s) organisé(s) par mon club.

Fait à _____

Le : _____

**Signature précédée
de la mention « Lu et Approuvé »**



Dog'ccitanie - Association Loi 1901

RNA n°W342007554 –

Siège social : 641 chemin de l'île 34150 Gignac

06.45.13.35.93 // 06.33.83.71.45

<https://dog-ccitanie34.e-monsite.com>



Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e), Mme / Mr

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image :

Autorise la prise de photographies, vidéos ou captations numériques ainsi que leur utilisation pour la communication interne et externe au club Dog'ccitanie sur l'ensemble des supports de communication (notamment réseaux sociaux : Facebook, Instagram et Site internet du club).
Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

N'autorise pas la prise de photos, vidéos ainsi que leur utilisation pour la communication interne et externe au club Dog'ccitanie sur l'ensemble des supports de communication (réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Site internet du club). Dans ce cas l'adhérent(e) devra le signaler à son entraîneur qui le fera sortir du champ de vision pour ne pas apparaître sur les images et vidéos.

Fait à _____

Le : _____

**Signature précédée
de la mention « Lu et Approuvé »**



Dog'ccitanie - Association Loi 1901

RNA n°W342007554 –

Siège social : 641 chemin de l'île 34150 Gignac

06.45.13.35.93 // 06.33.83.71.45

<https://dog-ccitanie34.e-monsite.com>



Règlement intérieur de l'Association Dogg'ccitanie

Version 05 juillet 2025

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association à but non lucratif régie par la loi de 1901 « **Dogg'ccitanie** » conformément à ses statuts. Il est adopté par le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/07/2025.

L'association Dog'ccitanie est un club de sports canins affiliée à la Fédération Française des Sports et des Loisirs Canins (F.F.S.L.C) a pour objet de promouvoir des activités sportives à partager avec son/ses chiens. Elle permet le partage entre ses membres de sorties de type Canicross/Canitrail, Canimarche/Canirando. Une importance particulière est apportée à la fraternité entre ses membres.

Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent qui s'engage à le respecter et à le faire respecter.

1. Organisation et Gestion

L'association dispose d'un conseil d'administration / bureau qui se compose :

- d'une présidente
- d'une vice-présidente
- d'un trésorier
- d'une secrétaire

La durée des mandats des membres du conseil d'administration / bureau est de 2 années reconductibles.

2. Modalités d'adhésion

2.1. Adhérents

L'association se compose de membres actifs c'est à dire d'adhérents à jour de leur cotisation et ayant souscrit une licence auprès de la Fédération Française de Sports et Loisirs Canins (FFSLC). En adhérant à Dog'ccitanie, l'adhérent doit garder à l'esprit que le **fait de payer une cotisation ne lui donne pas droit à une prestation de service. Il s'agit d'une contribution à la vie du club avec des droits et devoirs qui en découlent.**

L'association accepte des membres "expatrié(e)s". Il s'agit de licencié(e)s dans un autre club souhaitant bénéficier des entraînements de la section. La demande sera étudiée par le Conseil d'administration / bureau et nécessitera son accord.

Conformément à l'article 12 des statuts, tous les membres peuvent participer à l'Assemblée Générale mais seuls les membres à jour de leurs cotisations ont droit à une voix. Les mineurs, à jour de leurs cotisations, ont aussi droit de vote ; il appartient aux parents ou à leur représentant légal de les représenter.

2.2. Conditions d'adhésion

L'adhésion à l'association est obligatoire pour la pratique du Canicross (adulte et/ou enfant) ou de la Canimarche (adulte et/ou enfant).

- La section Canicross adulte est accessible à partir de 18 ans.
- La section Canicross enfant dénommée « Canikids » est ouverte aux enfants à partir de 8 ans. **Cette section est limitée à 5 enfants maximum.**
- La section Canimarche est ouverte aux adhérents à partir de 8 ans.

La participation aux entraînements et sorties est exclusivement réservée aux adhérents inscrits à Dogg'ccitanie et à jour de leur cotisation ainsi qu'aux personnes invitées et accompagnées de ceux-ci après accord préalable du coach référent.

Il est possible d'effectuer **trois (3) essais** et ce via le Pass découverte proposé par la FFSLC : <https://ffslc.fr/9785-2/>

Il est possible d'adhérer au club Dog'ccitanie en cours d'année. Cependant il n'y a pas de prorata pour le tarif d'inscription **sont pratiqués des prix d'adhésion relativement faibles.**

(Ex : je m'inscris en février de l'année en cours, mon adhésion sera valable jusqu'au mois d'août de l'année en cours. En septembre je devrais renouveler ma demande d'adhésion.)

Le chien qui participe aux entraînements doit avoir atteint sa pleine croissance avant de commencer à s'entraîner : **entre 12 et 18 mois**. (Il est conseillé de demander au vétérinaire si le chien peut pratiquer ce sport).

Sont admis au club, tous les chiens sans distinction de race et de pédigrée, dès lors que celui-ci est ok congénères.

L'association étant un club de sports canins, il est requis la copie du carnet de vaccination du / des chien(s) qui devra être à jour :

- Maladie de carré (C)
- Parvovirose (P)
- Leptospirose (L)
- Toux du chenil
- Rage (R)

Tous les chiens devront être identifiés par une puce électronique. En ce qui concerne les chiens de première catégorie, la réglementation sera appliquée : ils ne seront donc pas admis aux activités proposées par le club.

Les chiennes "en chaleurs" sont autorisées à participer aux sorties après demande et accord du coach référent.

Les entraînements seront formellement interdits :

- aux chiennes allaitantes ou gestantes
- aux chiens visiblement malades ou diminués (dont le propriétaire ne pourrait fournir un certificat de bonne santé)
- aux chiens étrangers à la section (mise à part autorisation)

Les membres du bureau se réservent le droit de refuser toute adhésion sans justification.

2.3. Formules d'adhésion

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Conseil d'Administration/Bureau lors de l'Assemblée Générale. La cotisation est perçue pour la saison sportive en cours soit du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

- Adhésion adulte (à partir de 18 ans) Canicross et/ou Canimarche

L'adhésion à Dog'ccitanie est fixée à 80€.

Cette cotisation comprend la licence de la FFSLC loisir ou compétition. Cette adhésion donne accès aux entraînements Canicross et/ou Canimarche.

- Adhésion mineur (à partir de 8 ans) Canicross et/ou Canimarche

L'adhésion à Dog'ccitanie est fixée à 35€.

Cette cotisation comprend la licence de la FFSLC loisir ou compétition. Cette adhésion donne accès aux entraînements Canicross et/ou Canimarche.

L'adhésion des enfants d'adhérents est gratuite hors surcout de licence de la FFSLC.

2.4 Dossier d'adhésion

L'adhésion à Dog'ccitanie doit être faite en retournant les différents documents par mail dogccitanie@gmail.fr. Ils sont directement téléchargeables sur le site web <https://dogccitanie34.e-monsite.com> rubrique "S'inscrire" ou en faire la demande par mail.

La fiche d'adhésion devra être dûment complétée et retournée accompagnée :

- de l'Attestation de droit à l'image
- de la Charte du sportif
- de l'Autorisation parentale s'il s'agit d'une inscription pour un mineur
- du Cerfa QS-SPORT
- de la copie du carnet de vaccination du chien

3

Dans le cas d'un renouvellement d'adhésion, la présentation du QS-SPORT ne sera demandé que tous les trois ans. L'adhérent devra en revanche remplir le questionnaire médical attestant sur l'honneur de la non-évolution de son état de santé.

Le paiement pourra être effectué soit par virement au club soit par chèque à l'ordre de Dog'ccitanie.

La validation sera faite par le Bureau.

3. Entraînements et sorties

3.1 Organisation

Chaque entraînement ou sortie sont programmées à l'avance et apparaissent sur le groupe Whatsapp de chaque section (Canimarche, Canicross, Canikids) de Dog'ccitanie.

La programmation de la sortie se fait sous l'autorité d'un responsable nommé pour cette sortie.

Dans un souci d'organisation, les adhérents sont invités à confirmer leur présence ou non en répondant au sondage créé pour chaque entraînement ou sortie sur les groupes Whatsapp correspondant à chaque section. L'absence de réponse sera considérée comme une absence.

L'adhérent ne sera donc pas attendu au moment du départ.

**Chacun est libre de participer ou non aux entraînements ou sorties proposées.
Chacun peut proposer un parcours d'entraînement ou de sortie.**

3.2 Déroulement des entraînements et sorties

Tout entraînement nécessite la présence d'au moins un responsable de section identifié par le Comité Directeur.

En ce qui concerne les entraînements des Canikids, **la présence d'un parent ou représentant légal est obligatoire sur le site de l'entraînement.**

En fonction de la morphologie/âge de l'enfant et de sa compatibilité avec la puissance du chien, la présence du parent/représentant légal pendant la séance peut être requise par le Coach référent si nécessaire.

Si le responsable décide d'un échauffement spécifique aux humains, les chiens devront être laissés au calme dans les voitures.

3.3 Mesures de sécurité

Pour la pratique du Canicross, Canimarche, Canirando ou Canikids il est **indispensable** d'avoir le matériel suivant :

- un harnais adapté à la morphologie du chien
- un baudrier ou une ceinture abdominale
- une ligne de trait ou une longe de traction

4

Le collier étrangleur est formellement interdit.

Il est interdit au cours des entraînements et sorties de laisser "divaguer" son chien. Si les chiens sont lâchés lors d'un entraînement ou d'une sortie, le propriétaire doit en avoir le contrôle afin qu'ils ne nuisent pas aux autres adhérents, chiens et personnes de l'association ou externes à celle-ci.

Il est **fondamental de RESPECTER l'allure de son compagnon à quatre pattes et de s'adapter à son rythme.** Il ne doit jamais être omis de le laisser se désaltérer sur les points d'eau ou de lui donner soi-même à boire et de le laisser se mouiller pour se rafraîchir.

Tout acte flagrant de brutalité, cruauté envers un chien est strictement interdit et pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent de l'association.

4. Le matériel

Le matériel appartenant à la section est géré par celle-ci. C'est elle qui en autorise l'usage ou l'emprunt par ses membres.

Le club dispose de matériel de Canicross (harnais et longes). La location du matériel de club à un tiers est strictement interdite.

Il ne sera prêté qu'à des membres du club ayant acquitté leurs frais de cotisation club exception faite pour les initiations et séances d'essais. Tout matériel prêté doit immédiatement être rendu en fin de séance et dans l'état dans lequel il a été prêté. Tout matériel défectueux

doit être signalé au responsable du club.

Il est de la responsabilité du responsable du club de ne pas laisser ce matériel en service.

6. Ethique sportive

Tout adhérent à l'association s'engage à respecter, promouvoir et défendre ses valeurs en toutes circonstances.

L'adhérent s'engage donc à :

- Respecter les règles de vie (courtoisie, politesse)
- Lutter contre les discriminations sous quelques formes que ce soit
- Respecter les valeurs sportives (bienveillance et respect du niveau de chacun) - Respecter l'environnement
- **Respecter le bien-être animal : nous sommes une section de sports canins, la règle fondamentale qui s'applique est celle du bien-être et du plaisir du chien.**

7. Réseaux Sociaux

Toute publication ou commentaire sur les réseaux sociaux par l'adhérent, qui seraient jugés déplacés par le Bureau pourra entraîner des sanctions dans les modalités prévues par l'article 07 des Statuts et l'article 9 de ce présent règlement.

Si un adhérent a des remarques ou suggestions à faire, il peut contacter directement le Bureau.

8. Prise en charge et remboursement de frais

Certains frais de déplacement peuvent être pris en charge par le club après demande, examen et approbation du Bureau.

5

9. Exclusion, Radiation

Conformément à l'article 07 des statuts, un adhérent peut être exclu ou radié pour les motifs suivants :

- Non-respect des statuts et du présent règlement intérieur
- Refus d'utiliser le matériel conforme à la réglementation pour la pratique des activités concernées
- Détérioration du matériel
- Non-paiement de la cotisation annuelle jusqu'à fin août de l'année en cours
- Non-respect des autres adhérents (propos désobligeants, gestes déplacés, ..)
- Harcèlement
- Non-respect des valeurs de Dog'ccitanie
- Manquement à la probité

10. Lois informatique et liberté

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 Janvier 1978 et modifiée en 2004, tous les adhérents bénéficient d'un droit d'accès ou de rétractation aux informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en s'adressant directement au Secrétaire du club.

Les membres élus du club et la FFSLC (Fédération Française des Sports et Loisirs Canins) sont les seuls destinataires des informations recueillies.

11. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

L'ensemble des données personnelles collectées lors de l'adhésion sont à l'usage unique des membres identifiés du Bureau du club pour l'organisation des activités (formations, sorties, compétitions, ...) via un espace sécurisé et ne feront l'objet d'aucune transmission externe sauf dans le cadre d'interaction avec la FFSLC.

Les informations personnelles recueillies lors de l'inscription feront l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à l'organisation des activités du club. L'adresse e-mail ainsi que le numéro de téléphone pourront être transmis aux membres du club sauf refus de l'adhérent.

12. Modification(s) du règlement intérieur

Des modifications (ajouts ou suppressions) peuvent être apportées au présent règlement intérieur. Ces changements seront étudiés par le Conseil d'administration.

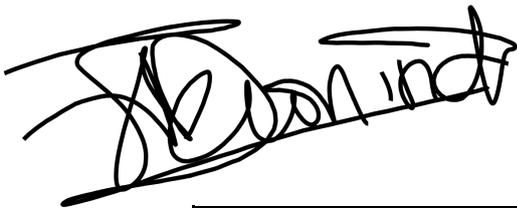
Le présent règlement intérieur pourra être modifié à tout moment. L'adhérent accepte ces modifications qui seront portés à sa connaissance via nos réseaux de communication (mail, site internet, groupe de discussion).

Fait à Gignac,

Le 05/07/2025

DECONINCK Jeannine

Présidente



L'adhérent
Nom, Prénom et Signature précédée de la mention "Lu et Approuvé"